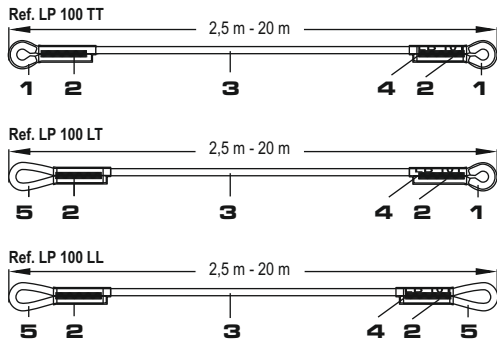
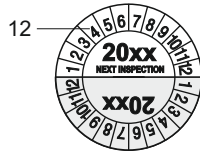
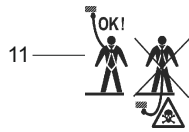
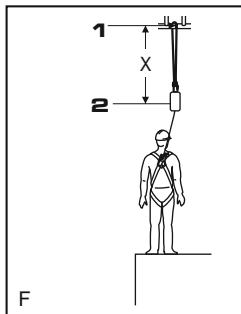
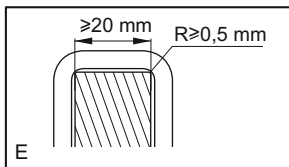
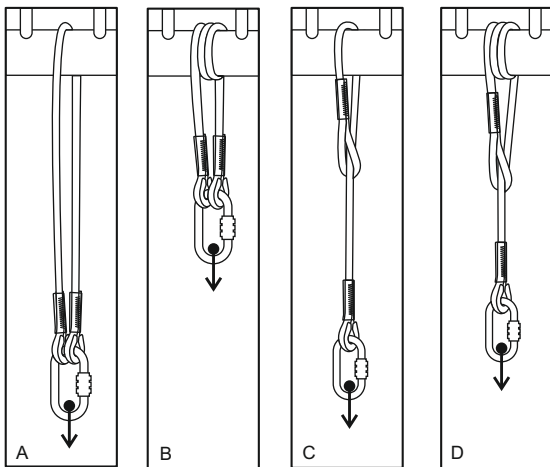
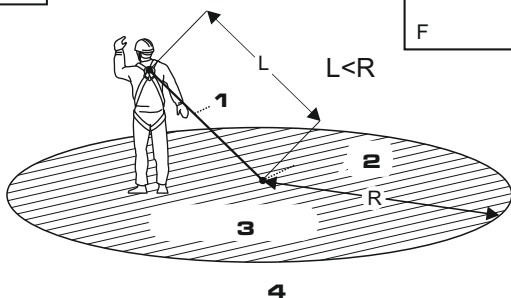


I

PROTEKT®
CE 0082
EN 795:2012/B
EN 354:2010 **LP100**

FR – Longe d'ancrage**II****III**

- 1 — ANCHOR LANYARD
- 2 — LP 100 LT
- 3 — LENGTH: x,x m
- 4 — Serial number: XXXXXXX
- 5 — Date of manufacture: MM.RRRR
- 6 — EN 795:2012/B EN 354:2010
max. 1 x
- 7 —
- 8 —
- 9 — **PROTEKT®**
- 10 —

**IV****V**

FR – ATTENTION : Avant toute utilisation du dispositif, il faut lire attentivement et comprendre le mode d'emploi.

I. DESCRIPTION

La longe d'ancrage est un composant des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur utilisé en tant que dispositif d'ancrage temporaire et portable de type B (conformément à la norme EN 795). Si la longe d'ancrage est utilisée en tant qu'élément d'un système antichute, l'utilisateur doit être équipé d'un élément limitant les forces dynamiques s'exerçant sur lui pendant l'arrêt de la chute à, au maximum, 6 kN. La longe peut également être utilisée en tant que moyen de protection individuelle protégeant le contre les chutes de hauteur, en tant que longe de retenue pour empêcher l'utilisateur de se retrouver dans une zone où pourrait se produire une chute, en limitant les déplacements de l'utilisateur (testée conformément à la norme EN 354). La longe d'ancrage est destinée à la protection d'un seul utilisateur et doit être utilisée en tant que moyen de protection individuelle contre les chutes de hauteur. La longe ne peut pas être utilisée en tant que dispositif pour le levage de charges.

ATTENTION ! Le dispositif peut être équipé uniquement de mousquetons certifiés conformes à la norme EN 362.

II. DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS

1. Boucle avec cosse
2. Couture
3. Corde polyester, ø10,5 mm
4. Caractéristique du dispositif
5. Boucle

III. DESCRIPTION DU MARQUAGE

1. type de dispositif
2. numéro de catalogue
3. longueur de la longe
4. numéro de série de la longe
5. mois et année de fabrication
6. numéro et année d'établissement de la norme européenne aux exigences de laquelle répond la longe
7. dispositif servant à la protection d'une seule personne
8. attention : consulter le mode d'emploi avant toute utilisation du dispositif
9. marquage CE avec numéro de l'organisme notifié responsable pour le contrôle de la fabrication de la longe
10. marquage du fabricant ou du distributeur
11. ne pas grimper au-dessus du point d'ancrage, l'utilisateur doit rester en dessous du point d'ancrage
12. date du contrôle suivant de la longe (mois et année)

Attention : Avant la première utilisation, marquer la date du premier contrôle (date de la première utilisation + 12 mois).

IV. L'UTILISATION DE LA LONGE EN TANT QUE DISPOSITIF D'ANCRAGE

1. Passer la longe par l'élément structurel fixe (l'élément structurel d'ancrage) d'une résistance statique minimale de 12 kN (A et C). Pour raccourcir la longe, vous pouvez la passer plusieurs fois autour de l'élément structurel fixe (B et D). Le point structurel d'ancrage doit se trouver au-dessus de l'utilisateur, de manière à ce que le système de protection contre les chutes de hauteur relié à la longe se trouve au-dessus de la tête de l'utilisateur. L'élément structurel fixe sur lequel est installée la longe d'ancrage doit avoir une coupe égale ou supérieure à 20 mm et son bord doit posséder un rayon d'au moins 0,5 mm sans bavures à sa surface et sans bords coupants (E).
2. La charge maximale qui peut être transférée par la longe d'ancrage sur l'élément structurel fixe est de 9 kN dans la direction indiquée par la flèche sur les schémas.
3. Connecter les extrémités de la longe à l'aide d'un connecteur certifié conforme à la norme EN 362 (A et B). Le connecteur doit être fermé et sécurisé par un mécanisme bloquant son ouverture éventuelle. Il est admis de connecter une longe sous la forme d'un nœud coulant (une extrémité de la longe est passée par le connecteur se trouvant sur l'autre extrémité) en version LL et LT. Dans cette configuration, le connecteur certifié conforme à la norme EN 362 correspondant à la charge de travail prévue doit être connecté à la boucle libre de la longe (C et D).
4. Connecter l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur au connecteur de la longe.
5. Pendant l'utilisation de la longe d'ancrage, il faut prendre en compte une distance supplémentaire X, entre le point d'ancrage de la longe et le dispositif de protection contre les chutes de hauteur connecté à la longe (F). Cette distance X peut avoir une incidence sur le fonctionnement du dispositif de protection contre les chutes de hauteur, sa position et le trajet d'arrêt de la chute. Tous les calculs relatifs à la sécurité du poste de travail, au trajet d'arrêt de la chute et à l'espace libre nécessaire sous la zone de travail doivent prendre en compte cette distance supplémentaire. Le système de protection contre les chutes de hauteur doit se trouver au-dessus de l'utilisateur. Le fait de grimper au-dessus du point d'ancrage entraîne le risque d'endommager le produit. L'utilisateur doit rester en dessous du point d'ancrage.

1. Point d'ancrage min. 12 kN
2. Position du dispositif de protection contre les chutes de hauteur

V. UTILISATION DE LA LONGE EN TANT QUE LONGE DE RETENUE

La longe peut également être utilisée en tant que moyens de protection individuelle contre les chutes de hauteur par la limitation des déplacements de l'utilisateur, l'empêchant de se retrouver dans une position où une chute de hauteur peut se produire. Le système de retenue n'est pas destiné à la protection contre les chutes de hauteur ou le travail en situations où il est nécessaire de s'appuyer sur le dispositif retenant le corps de l'utilisateur (par exemple pour prévenir le glissement ou la chute). Tout dispositif de retenue du corps peut être utilisé dans le cadre d'un système de prévention. La longueur de la longe de retenue (L) doit être plus courte que la distance entre le point d'ancrage et la zone où il existe un risque de chute de hauteur (R). Le point d'ancrage de la longe doit posséder une résistance statique minimale de 12 kN et sa forme doit pouvoir empêcher toute déconnexion spontanée de la longe.

1. Longe
2. Point d'ancrage
3. Zone de travail

REMARQUES :

- il est interdit d'utiliser la longe pour la protection contre les chutes de hauteur sans élément remplissant le rôle d'un absorbeur d'énergie.
- la longueur totale de la longe connectée à un absorbeur d'énergie (avec les extrémités et les connecteurs) ne peut pas dépasser 2 m.
- si l'évaluation des risques effectuée avant l'utilisation de la longe a démontré que lorsqu'elle est soumise à une charge, elle peut être utilisée sur un bord, il faut mettre en place des moyens visant à prévenir l'endommagement de la longe.
- l'utilisateur doit minimiser le relâchement de la longe lorsqu'il existe un risque de chute.
- Il ne faut pas utiliser deux langes en même temps (en parallèle) avec des absorbeurs d'énergie.

ATTENTION : Avant d'entamer le travail ainsi que pendant le travail, il faut s'assurer que les connexions entre les différents éléments d'ancrage sont stables. Les mousquetons doivent être fermés et protégés par le mécanisme prévenant toute ouverture accidentelle.

IL EST INTERDIT D'UTILISER LA LONGE À DES FINS AUTRES QUE CELLES QUI SONT VISÉES DANS LE MODE D'EMPLOI.

VI. CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Au moins une fois tous les 12 mois d'utilisation, à commencer par le premier jour d'utilisation, le dispositif doit être soumis à un contrôle périodique. Le contrôle périodique peut être effectué uniquement par une personne compétente, possédant le savoir nécessaire et formée en matière de contrôles périodiques des équipements de protection individuelle. Les conditions dans lesquelles le dispositif est utilisé peuvent influencer sur la fréquence des contrôles périodiques qui peuvent éventuellement être nécessaires plus souvent qu'une fois tous les 12 mois. Chaque contrôle périodique doit être inscrit dans la carte d'utilisation du dispositif. Il est conseillé de marquer la date du contrôle suivant sur la longe à l'aide d'une étiquette spéciale « Contrôle suivant ».

VII. DURÉE DE VIE MAXIMALE

Le dispositif peut être utilisé pendant 10 ans à compter de la date de sa fabrication.

ATTENTION : La durée d'utilisation maximale dépend de l'intensité et de l'environnement d'utilisation.

L'utilisation du dispositif en conditions difficiles, en contact fréquent avec l'eau, des bords tranchants, en températures extrêmes ou en contact avec des substances abrasives, peut nécessiter la mise au rebut même après une seule utilisation.

VIII. MISE HORS D'UTILISATION

Le dispositif doit être immédiatement mis hors d'usage et détruit de manière permanente s'il a servi à arrêter une chute ou s'il n'a pas réussi le contrôle périodique ou encore s'il existe le moindre doute quant à sa fiabilité.



0001190

ed-2/10.06.2020

